

Bruxelles, le 18 février 2009.

1. Nous concluons 1 (une) CCT Sectorielle
2. Durée: 01/01/2009-31/12/2010
3. L'emploi: limitation des intérimaires, des tiers, des consultants en respectant la loi sur les contrats de travail :  
la règle est le CDI et l'exception reste le CCD.
4. Pouvoir d'Achat : augmentation récurrente maximale du pouvoir d'achat
5. L' Unité du secteur : Assimilation de l'accord des régulés pour les sociétés n'ayant rien obtenu en 2008, ceci devra devenir le socle minimum pour les NCT.
6. Amélioration du départ anticipé en général à l'âge de 58 ans – ceci pour une durée indéterminée. Pour le service continu (avec assimilation des G & P) départ anticipé d'un mois précédant l'âge de 58 ans par année de service dans ce régime particulier.
7. Mesures sociales:
  - a. Amélioration et extension de l'assurance hospitalisation après l'âge de la pension,
  - b. Amélioration des avantages tarifaires et octroi aux pensionnés NCT
  - c. Suppression des franchises dans les soins ambulatoires et extension de cette mesure aux pensionnés NCT (externalisation complète)
8. Travailleurs en continu et en Garde et Permanence.
  - Meilleure rémunération de la garde et des équipes.
  - Intégration de l'indemnité complète dans toutes les composantes du salaire. (PFA, Pécule de vacances, ...)
  - Garantie des primes de sursalaire à 6 mois en cas de maladie et 12 mois pour les accidents de travail pour les N.C.T. Garantie intégrale pour les repos pré et post natal.
9. Points de solidarité :
  - Augmentation à durée indéterminée de la prime syndicale jusqu'à 135,00€.
  - Augmentation des dotations aux fonds de formation,
  - Introduction d'une dotation pour des projets de formation et d'écolage dans le tiers-monde et signature d'une charte au niveau du secteur sur le « travail décent ».
10. Divers.
  - Congé pour le don de sang, plaquette.
  - Congé Circonstance (ex : enfant malade).
  - Congé d'allaitement.
  - Crédit temps pour tous porté à 5 ans.
  - Application de l'AIP (p.ex. les groupes à risques)
  - Trouver une solution sectorielle sur le temps de recouvrement.

- Octroi d'une police accident vie privé pour les N.C.T.

- Garantie de ressources doit tenir compte des indemnités réelles des mutuelles.
- Mise à disposition du permis de conduire pour tous
- La période d'essai 6 mois maximum peut être prolongée uniquement pour cause de maladie ce seulement pour le premier contrat en cas de contrat successifs.
- Assurance dégâts matériels moto et vélo en service.
- Suppression du jour de carence.
- Prime linguistique.

#### Le front commun syndical

Chris Vanmol  
Responsable National du Secteur  
CSC Electricité et Gaz

François Laurent  
Secrétaire National  
CSC Electricité et Gaz

Tony Demonte  
Secrétaire National  
CNE

Jean-Claude Galler  
Secrétaire Fédéral  
Gazelco – CGSP

Philippe Baeckelandt  
Secrétaire Fédéral  
Gazelco – CGSP

Bart De Crock  
Responsable National du Secteur  
CGSLB